

Points phytolice

Comment se connecter à son compte ligne ?

Suite à de nombreuses demandes, vous trouverez ci-après la démarche à suivre pour consulter votre compte phytolice : [ici](#)

Pour ce faire vous avez besoin de votre lecteur de carte d'identité, de votre carte d'identité et du code PIN de votre carte d'identité

Nombre de formations à suivre par période et par type de phytolice :

2 modules pour la NP / 3 modules pour la P1 / 4 modules pour la P2 / 6 modules pour la P3

avec la collaboration du PWRP

Nouvelle saison : rappels et premiers constats en escourgeon

Comme présenté dans l'édition du **Livre Blanc des Céréales** de février dernier, la protection des cultures doit être raisonnée en fonction de la pression des principales maladies, des conditions météo annoncées et de la variété emblavée. Les moyens de lutte chimique sont de plus en plus restreints (état des lieux des triazoles et du produit BRAVO qui est limité à une application par saison aux stades 39-59, page 8 à consulter [ici](#)) et il est essentiel de combiner toutes les stratégies disponibles pour arriver aux rendements souhaités. Evaluer les pathogènes présents sur sa parcelle permet d'évaluer si l'infection est préjudiciable ou non. Les avis du CADCO vous renseignent de la pression en maladies observée dans un réseau de parcelles distribuées en Wallonie. Ces avis sont là pour vous guider dans la stratégie à appliquer qui sera toujours optimisée sur base des conditions phytotechniques et vos propres observations de l'état sanitaire de vos parcelles.

En froment, les maladies comme le piétin-verse, la septoriose et l'oïdium sont communément détectées dans les champs et c'est leur sévérité qui va indiquer les risques encourus par la culture. La septoriose quoique plus discrète ces dernières années, peut entraîner des dégâts et est à surveiller sur les variétés sensibles à partir du stade 32. Sur les variétés tolérantes, il n'est pas nécessaire d'envisager un traitement contre cette maladie avant le stade dernière feuille. Les rouilles doivent être sous surveillance dès les premières détections notamment sur les variétés sensibles et un traitement spécifique est parfois nécessaire au stade 1^{er} nœud pour ces variétés sensibles.

Pour décider de la stratégie de protection fongique : il faut donc évaluer l'état sanitaire de sa parcelle en tenant compte de la variété, évaluer les pathogènes par ordre d'importance et le positionnement du/des traitement(s) sera fonction de cette analyse. Une ou deux applications fongicides suffisent généralement pour contrôler l'ensemble des maladies. Les années antérieures ont montré que les traitements hâtifs avant le stade 31 (premier nœud) ne sont pas utiles. L'intérêt ou non d'un traitement en montaison n'est à envisager qu'à partir de ce stade (fig.1). En fonction des variétés emblavées et de leurs profils face aux maladies, des stades clés seront à surveiller et les diagrammes décisionnels repris dans le Livre Blanc des Céréales permettront d'orienter vos choix à chaque étape de la saison (page 53 à consulter [ici](#)).

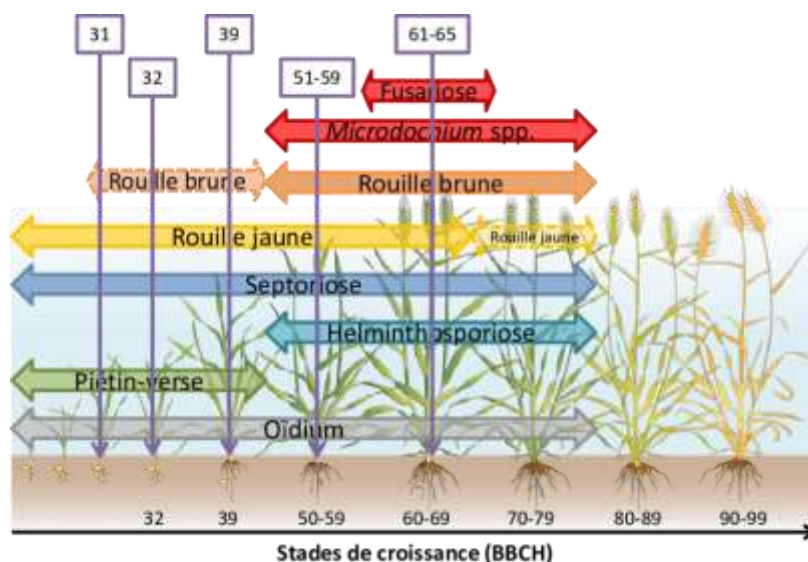


Figure 1. Période d'infection des principales maladies en blé (flèches horizontales) et stades de croissance clé de la protection fongicide en blé (flèches verticales). Source : Equipe *Lutte intégrée*, Livre Blanc des Céréales, 2018.

En escourgeon, la protection phytosanitaire vise à contrôler quatre maladies : la rhynchosporiose, l'helminthosporiose, la rouille naine et l'oïdium.

Pour décider de la stratégie de protection fongique : trois leviers agronomiques permettent de diminuer la lutte chimique: 1) privilégier les variétés résistantes, 2) semer à une densité peu élevée car la levée est souvent rapide et permet au tallage de démarrer tôt et 3) ne pas intensifier exagérément la fumure azotée. Un traitement unique au stade dernière feuille est en général conseillé. Un premier traitement (dose fractionnée) est parfois recommandé en cas de forte pression sur les variétés sensibles. Les conditions ultérieures de la saison détermineront de la pression phytosanitaire et des stratégies à mettre en œuvre.

Premiers constats de la saison : Comme mentionné dans les deux derniers avis, les champs semblent débarrassés des populations de pucerons. Les dégâts de jaunisse sont faibles vu la très maigre proportion de pucerons porteurs du virus. La mosaïque de l'escourgeon (maladie virale transmise par un microorganisme du sol) est parfois observée et le seul moyen de lutte contre celle-ci reste les variétés résistantes.

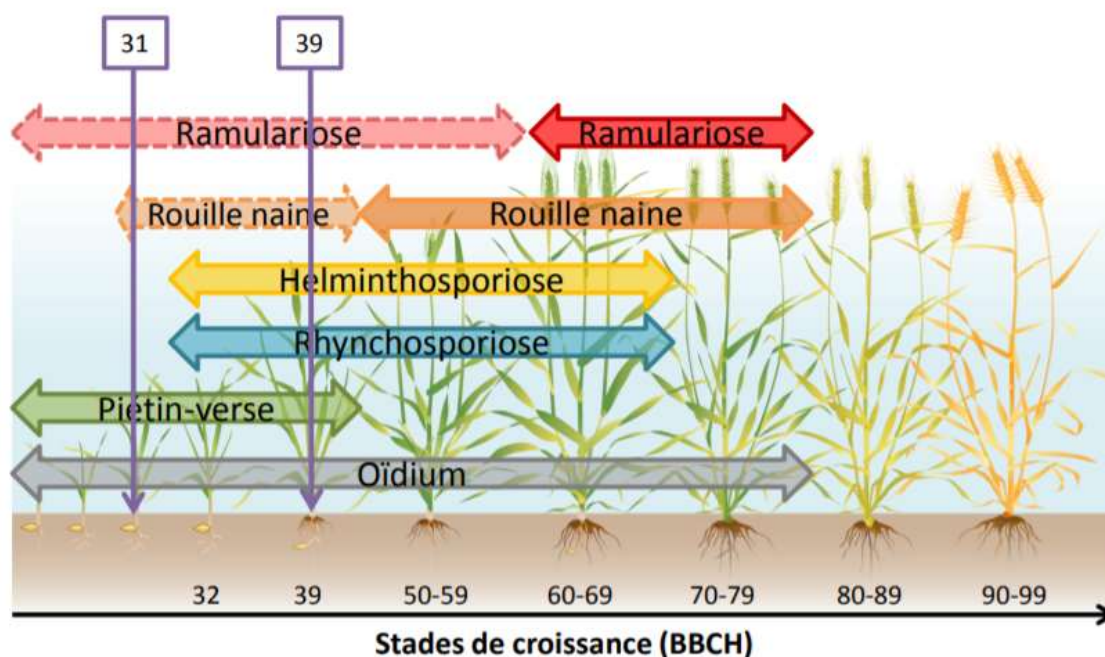


Figure 2. Période d'infection des principales maladies en escourgeon (flèches horizontales) et stades de croissance clé de la protection fongicide (flèches verticales). Source : Equipe *Lutte intégrée*, Livre Blanc des Céréales, 2018

Coordination scientifique : Groupe « maladies » A. Legrève, A.Nysten

Reliquats de sortie hiver

Ci-après le lien vers les résultats de profils azotés de Protecteau :

<https://protecteau.be/fr/nitrate/agriculteurs/fertilisation-raisonnee/reliquat-azote>

Voir au milieu de page les liens nommés : [RSH colza](#),... d'autres résultats (céréales,...) y seront également présentés d'ici fin de journée.

Protect'eau

Le « Livre blanc céréales » du 27 février dernier est en ligne

Vous trouverez au lien suivant le « Livre blanc céréales » de février 2019 : [ici](#)

En ce qui concerne les tableaux relatifs aux produits phytopharmaceutiques, vous les trouverez au lien suivants (mis à jour lorsque nécessaire tout au long de la saison) : [ici](#)

Utilisation de semences traitées

Lors du semis de semences traitées avec un produit phytopharmaceutique, **une zone tampon de 1 mètre à présent aux eaux de surface** s'applique pour protéger les organismes aquatiques.

La mesure s'applique à tous les types de produits phytopharmaceutiques (insecticide, fongicide, ...) et doit être mentionnée sur l'emballage des semences.

Non renouvellement du flurtamone et du quinoxyfen

Suite à l'évaluation de la demande de renouvellement européenne des substances actives flurtamone et du quinoxyfen celles-ci n'ont pas été renouvelées.

- L'utilisation du produit phytopharmaceutique BACARA (9127P/B – 250 g/l flurtamone + 100 g/l diflufénican) **est autorisée jusqu'au 27/03/2020**.
- L'utilisation du produit phytopharmaceutique FORTRESS (9063P/B – 500 g/l quinoxyfen) **est autorisée jusqu'au 27/03/2020**.

A cette date ces produits deviennent des produits phytopharmaceutiques non utilisables et donc à ranger dans le local phyto partie « produits périmés » (PPNU).

Coordonnateur CePiCOP et CADCO : X. Bertel (0468 383972), visitez notre site : www.cadcoasbl.be

→ **Le prochain avis est prévu pour le 19 mars.**

Réalisés grâce au concours et au soutien : du SPW-Direction de la Recherche et du Développement, d'Agrisemza asbl, du BWAQ asbl, du CARAH asbl, du CRA-W, des Comices wallons, du CORDER asbl, de la FWA, de la Province de Liège – Agriculture, de ULq-GxABT, de l'OPA qualité Ciney asbl, du POB asbl, de Réquasud asbl. **Cet avis ne peut être diffusé sans l'accord du CADCO**

A l'agenda : ** compte comme **formation continue pour la phytolice**

Jeudi 14/03/2019	Kain 9h30 et 13h20	** deux demi-journée d'information : 9h30 légumes industriels /13h20 céréales et pommes de terre. A la ferme du reposoir (CARAH) Programme.pdf
---------------------	-----------------------	---